

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 MARS 2025

Le Conseil municipal de la commune de Trévol s'est déroulé le lundi 18 mars 2025 à la mairie sous la présidence de Mme RAY PEROT Agnès, pour donner suite à une convocation en date du 13 mars 2025.

Etaient présents :

Mmes et M. ANGLARÈS Annick, DOMAS Julien, GUERRIER Laure, JOUBERT Jean-Paul, MARTEL Didier, PUZENAT Julien, RAY PEROT Agnès, SORUS Monique, TAUBAN Borine, Marie-Thérèse JACQUARD (en Visio), Serge TRION.

Etaient absents excusés :

Mme BERTHOMIER Laurence qui a donné son pouvoir à Mme SORUS Monique

M. CHERASSE Alain qui a donné son pouvoir à Mme ANGLARÈS Annick

M. DARBELET Pierre qui a donné son pouvoir à M. MARTEL Didier

Mme JOLY Catherine qui a donné son pouvoir à M. PUZENAT Julien

Mme MERCADIER Isabelle qui a donné son pouvoir à Mme TAUBAN Borine

Secrétaire de séance : M. PUZENAT Julien

La séance du conseil municipal débute à 19h30.

Le procès-verbal du Conseil municipal en date du 10 février 2025 est adopté à l'unanimité.

Mme RAY PEROT Agnès demande l'autorisation au Conseil municipal pour rajouter à l'ordre du jour une délibération pour la demande à la région pour les travaux aux vestiaires du stade. Ce qui est adopté à l'unanimité.

1. Délibération pour l'achat d'arroseurs.

2.

M. JOUBERT Jean-Paul présente des devis pour réparer (1700 €) ou remplacer (2400 €) les arroseurs du stade municipal. Il propose d'acheter quatre arroseurs performants « style mais » à la commune d'Avermes pour 1000 €, permettant d'en installer deux et de garder des pièces de rechange.

Mme GUERRIER Laure demande qui installera le système. M. JOUBERT Jean-Paul confirme que le personnel communal s'en chargera, même si le nouveau système nécessite plus de manutention.

Madame le Maire exprime le souhait que l'arrosage du terrain de foot ne soit pas pris en charge exclusivement que par le personnel technique, mais que le club de foot devra aussi s'investir dans cette tâche.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

2. Délibération demande de subvention : programme à la vidéo surveillance.

Mme le Maire rappelle que cette délibération est une décision en rapport avec l'aide de la subvention de la Région, pas un vote sur le projet en lui-même. Lors de la commission des finances pour la préparation du budget, les élus donneront un avis qui sera porté à la décision du conseil municipal pour du vote du budget comme toutes les autres lignes en investissement. La région subventionne les dépenses d'investissements jusqu'à 50% des dépenses subventionnables dans la limite d'une aide régionale de 100 000 € par commune et par an. La DETR peut venir compléter cette subvention pour arriver jusqu'au 80% des dépenses. Les lieux concernés sont :

- Le city stade
- Les quatre points de tri

Le SDE03 a donné un devis pour l'alimentation électrique de la vidéo surveillance de chaque site.

Le sujet sera étudié lors de la commission finance.

Vote du Conseil municipal : 12 voix « pour » et 2 voix « contre » (Monique SORUS, Laurence BERTHOMIER)

3. Délibération encaissement d'un chèque de 20€

Mme RAY PEROT Agnès signale que du courrier arrive encore au cabinet dentaire au nom de Mme PITULICE. La mairie a pris en charge le renvoi du courrier pour 14,70 €. Mme PITULICE a envoyé un chèque de compensation de 20 €.

Mme RAY-PEROT Agnès demande à l'Assemblée délibérante l'autorisation d'encaisser ce chèque pour la mairie.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

4. Délibération demande de subvention travaux de rénovation des vestiaires du stade.

Mme RAY PEROT Agnès nous informe que la région accorde des subventions de 20% (en plus des subventions de la DETR) pour la rénovation ou la construction d'infrastructures destinées au tennis ou au football. Ces subventions ne couvrent pas les travaux de voirie, de réseau ou de maîtrise d'œuvre. Cette aide permettra de rénover les vestiaires de la salle omnisport au stade.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

5. Réponse installation distributeur de pizzas.

Mme Agnès RAY PEROT a présenté le projet de Monsieur DE SOULTRAIT pour installer un distributeur de pizza dans la commune lors du dernier Conseil municipal. Monsieur Julien PUZENAT a envoyé un visuel des emplacements possibles pour évaluer leur impact paysager. À la suite de renseignements, il ne pourra être installé que sur la zone du stade par rapport au Plan Local d'Urbanisme. Il a été décidé que le distributeur sera enlevé à l'ouverture du bar restaurant pour éviter toute concurrence, avec un bail établi en conséquence.

Mme le Maire prend la parole pour exprimer son vote contre ce projet. Le rôle du maire est de défendre l'existant sur la commune (marché, food-trucks, le futur bar-restaurant et la future boulangerie). Elle ne souhaite aucune concurrence à ces projets.

Vote du Conseil municipal : 10 voix « pour », 1 voix « abstention » (Julien DOMAS) et 3 voix « contre » (Alain CHERASSE, Annick ANGLARES, Marie-Thérèse JACQUARD).

6. Point projet photovoltaïque VALECO

Mme Agnès RAY PEROT présente la modification du projet proposée par VALECO, qui a respecté la dernière demande du Conseil municipal en ôtant les parcelles AV 0082 et AV 0083. La surface initiale de 59 ha est réduite à 30 ha au bénéfice des habitations voisines. Les haies paysagères plus hautes ont été intégrées.

Mme le Maire demande une vérification sur les chemins ruraux.

Le conseil décide de ne pas rencontrer l'entreprise VALECO pour discuter du projet et pour rester dans l'impartialité par rapport aux autres porteurs de projet qui n'ont pas été reçus.

7. Projet Place Jean Thomas

M. JOUBERT Jean-Paul fait un point sur le projet RCVCB.

Le projet de la place Jean-Thomas, initialement prévu en deux phases pour 2025 et 2026, comprend une subvention régionale de 100 000 €. À la suite d'une réunion avec le Conseil Départemental, il a été décidé de décaler ce projet aux années 2026 (étude) et 2027 (réalisation), permettant ainsi à d'autres communes de bénéficier des subventions pour cette année.

8. Point Assemblia

Mme Agnès RAY PEROT présente les documents reçus d'Assemblia. La commercialisation des terrains est arrêtée, rendant la trésorerie équilibrée mais fragile. Il reste 6 années d'opération, moins que prévu initialement. Assemblia souhaite discuter du CRACL avec la commune.

Mme le Maire insiste sur le fait qu'Assemblia doit s'impliquer en priorité pour trouver des solutions : renégocier leur emprunt par exemple (sujet abordé depuis un an) et que la commune n'est pas responsable de la situation.

L'Assemblée délibérante décide qu'Assemblia vienne devant elle avec une ligne de conduite présentée son CRACL.

9. Appel à candidature d'un boulanger

M. JOUBERT Jean-Paul annonce qu'un appel à candidature a été lancé pour trouver un boulanger dans le cadre du RCVCB pour le pôle commerce. À ce jour, une seule candidature a été reçue, d'une personne travaillant actuellement dans une boulangerie hors région. M. Joubert demande de diffuser l'appel sur les canaux de communication de la mairie (Facebook, site internet) pour atteindre un public plus large. La date limite est prolongée jusqu'à fin avril. L'étude sera lancée cette année, avec des travaux prévus en 2026.

10. Projets d'installations de composteurs partagés

M. DOMAS Julien rappelle que depuis le 1er janvier 2024, chaque habitation doit disposer d'une solution pour gérer ses biodéchets. Le SICTOM NORD ALLIER propose des composteurs partagés gratuits aux communes, sous réserve d'une étude de faisabilité menée par eux. Cette étude déterminera la taille des bacs, leur emplacement et le nombre de points nécessaires. Deux référents seront désignés pour gérer les composteurs, ajouter de la matière sèche et assurer la liaison avec le SICTOM. Une convention sera signée après un test concluant. M. Domas Julien évoque sa candidature pour être le référent sur la commune.

Le conseil approuve cette initiative.

21h16 : Départ de Mme le Maire

11. Point des adjoints

❖ M. Jean-Paul JOUBERT

- Réunion du 12 mars avec la DREAL (qui est maintenant sous la direction de la Région et plus sous l'Etat) concernant l'avancement du barreau de Trévol. Le financement des travaux est inscrit et les acquisitions financières sont presque toutes réalisées. Si tout se déroule comme prévu, le début des travaux est estimé dans 2 à 3 ans. Un aménagement paysager est prévu aux abords du château d'Avrilly avec un mur qui cachera la vue des quatre voies mais n'empêchera pas le bruit de passer. La commune devra solliciter la DREAL avant le lancement des travaux pour organiser une réunion publique ;
- Une réunion a eu lieu sur les vallons de Trévol pour définir le balisage sur les terrains. Seule une parcelle avec un bail agricole reste à finaliser pour voir naître le projet ;
- Le broyage des haies a été effectué par M. CAPRON Sébastien, il a été plus important cette année ;
- Les employés communaux continuent les parterres de la route de Moulins ;
- La pelouse du stade ne demande cette année aucuns travaux. Un commercial a proposé un robot tondeuse (à l'achat ou en location) pour le stade de foot, car l'actuel est vieillissant. La révision de l'appareil a coûté 2 800 €. Une réflexion sera à faire dans le futur.

❖ Mme RAY-PEROT Agnès

- Donne la parole à M. MARTEL Didier pour la réunion des Présidents des associations pour organiser la fête des associations. Celle-ci est en cours d'organisation. La buvette sera gérée par le FC HAUT D'ALLIER, l'ACT s'occupera de l'écran, et KABOKAN se chargera de créer les visuels. Un quiz sera mis en place sur chaque stand pour encourager les visiteurs à passer par tous les stands. Une tombola sera organisée avec des lots fournis par chaque association.

Actuellement, la commission recherche quelqu'un pour animer la journée. La réunion suivante de la commission se tiendra le 17 avril prochain.

- Pour information, la randonnée des trois vallées est programmée pour le 27 avril 2025.

❖ Mme Annick ANGLARÈS

- Signale que l'atelier Nutri Active commence avec 11 inscrits sur 12 places.
- Annonce que le CCAS a évalué le repas de 2024 lors d'une réunion et envisage plusieurs options pour l'an prochain, notamment la collaboration avec Mme BALDUCCI Laure. Mme SORUS Monique demande si un repas avec un groupe ne pourrait pas être réalisé en amont pour voir comment elle s'organise et pour ses ateliers cuisine si on lui prête la salle. Une convention sera mise en place avec Mme BALDUCCI Laure et la commune de Trévol pour ses ateliers cuisine ;
- Dit qu'elle s'est rendue aux deux invitations pour les 100 ans de M. MATHE André et de Mme SOWA Madeleine.;

12. Questions diverses

M. DOMAS Julien demande des informations sur l'étude de sol du bar-restaurant. M. JOUBERT Jean-Paul précise que les caves doivent être comblées, le pignon intermédiaire abattu, et le dallage renforcé. Nous attendons les nouveaux devis.

Le Conseil municipal décide de demander à M. CHALMIN un nouveau planning des travaux et de réagir dès un retard constaté pour pouvoir se retourner contre lui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h27.